

COMMUNE
DE
R O S S F E L D
67230



Téléphone: 03 88 74 43 33

Télécopie : 03 88 74 35 37

✉ mairie-rossfeld@wanadoo.fr

A l'ouverture de la séance sont présents :

↳ tous les membres sauf :

* M. Jean-Jacques HAEHNEL, excusé, procuration à M. Daniel KOEHLER,

* M. Jean-Marie GRUNERT, excusé, procuration à M. le Maire,

* Mme Véronique MASSFELDER, excusée, procuration à M. Denis OTT,

* Mme Marie-Thérèse BREGAND, excusée.

Nombre de conseillers élus :

15

Conseillers en fonction :

15

Conseillers présents :

11

ORDRE DU JOUR

1. Examen et adoption du procès-verbal de la séance du 02/06/2009
2. Logements école : décompte des charges 2008
3. Attribution logements école
4. Renouvellement contrat ATSEM
5. Périscolaire : autorisation d'occupation du domaine privé de la commune
6. Divers

1. EXAMEN ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 02/06/2009

Le procès-verbal de la séance du 02/06/2009 est adopté **à l'unanimité** par les membres présents.

2. LOGEMENT ÉCOLE : DECOMPTÉ DES CHARGES 2008

Le décompte des charges pour l'exercice 2008 concernant les logements de l'école s'établit comme suit :

Locataires	Eau	Electricité	Chauffage	Total dû	Avance versée	Solde dû
M. et Mme J-M. GRUNERT	361.84 €	39.95 €	858.84 €	1260.63 €	1 200 €	60.63 €
M. et Mme M. BRAUN	189.21 €	27.10 €	601.62 €	817.93 €	810 €	7.93 €
M. et Mme A. POUL	361.84 €	19.99 €	429.73 €	811.56 €	720 €	91.56 €
Mme R. MENTZLER	24.06 €	4.70 €	104.34 €	133.10 €	90 €	43.10 €
TOTAL	936.95 €	91.74 €	1 994.53 €	3 023.22 €	2 820 €	203.22 €

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des chiffres ci-dessus et délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le décompte ci-dessus,
- de maintenir l'avance mensuelle pour charges à :
 - 100 € pour le logement du 1^{er} étage,
 - 90 € pour le logement du rez-de-chaussée,
 - 60 € pour le logement mansardé.

3. ATTRIBUTION LOGEMENTS ECOLE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que M. et Mme Alexis POUL ont résilié leur bail pour le 30 septembre 2009.

Mme Régine MENTZLER, locataire du logement du rez-de-chaussée, souhaite louer le logement mansardé à compter du 1^{er} octobre 2009 et a donc également résilié son bail pour le 30 septembre 2009.

Mme Marion HAEHNEL sollicite la location du logement du rez-de-chaussée à compter du 1^{er} octobre 2009.

Le conseil municipal, après en avoir débattu, à 14 voix pour et 1 abstention, décide d'attribuer le logement mansardé à Melle Régine MENTZLER et le logement du rez-de-chaussée à Mme Marion HAEHNEL. La date de location effective reste à définir en fonction des éventuels travaux de rénovation à effectuer dans les logements. De ce fait, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à entreprendre les réparations si nécessaire.

4. RENOUELEMENT CONTRAT ATSEM

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que le contrat de travail du poste d'ATSEM créé lors de la rentrée 2007 arrive à échéance le 31/08/2009.

Le Conseil Municipal, considérant la nécessité de ce poste, décide de renouveler le contrat à compter du 1^{er} septembre 2009, pour une nouvelle durée de 12 mois, à raison de 12 heures hebdomadaires.

ADOpte A 14 VOIX POUR ET UNE ABSTENTION.

5. PERISCOLAIRE : AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PRIVE DE LA COMMUNE

En date du 24 juin 2009, le conseil communautaire, vu la forte demande en matière de périscolaire sur le secteur de Rossfeld/Herbsheim/Witternheim, a décidé la construction d'un nouveau périscolaire à Rossfeld.

Monsieur le Maire expose que le conseil municipal est amené à se prononcer sur l'implantation de ce nouveau bâtiment. Ce point a fait l'objet d'une réunion de travail préalable et d'une visite du site de l'école qui semble le plus approprié pour ce projet.

Le conseil municipal, après en avoir débattu, à 14 voix pour et 1 abstention :

- autorise la Communauté de Communes de Benfeld et Environs à occuper à titre gratuit le terrain cadastré section D n° 44, situé 44 rue Principale et appartenant au domaine privé de la commune. Le terrain d'assise exact est à déterminer par arpentage à venir.
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les conventions et notamment celle relative à l'occupation du terrain appartenant à la commune.
- demande à Monsieur le Maire de prévenir les locataires que le jardin sera en partie occupé par le périscolaire et qu'il ne sera donc plus disponible dans sa totalité.

6. DIVERS

Informations diverses :

➤ Monsieur le Maire informe le conseil municipal du contenu de la circulaire préfectorale du 25 juin 2009 concernant le virus H1 N1 et notamment la constitution d'un stock de masques de type FFP2 devant équiper les personnes, élus, agents, salariés en contact étroit et répété avec le public. Le Préfet rappelle que cet équipement est une obligation de sécurité au sens des dispositions du code du travail.

En pratique, sur une journée de travail, il faudrait prévoir 4 masques par personne sur une durée de 8 à 12 semaines, soit un coût relativement élevé à la charge du budget communal.

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide d'acquérir quelques masques FFP2 à titre préventif.

➤ Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a adressé récemment un courrier à la SCI le Clos des Courlis qui a construit les 10 maisons, rue des Vignes concernant le non-respect des clauses du permis de construire. En effet, l'arrêté accordant le permis de construire préconisait la mise en place d'un puits d'incendie, ce qui, à ce jour, n'a pas été effectué par ladite société. M. Andlauer, gérant de la SCI le Clos

des Courlis, a proposé de faire un don au CCAS du montant du puits de façon à ce que la commune puisse installer ce puits sur le domaine public. Le conseil municipal donne son accord de principe à cette proposition en précisant néanmoins que les travaux devront être préfinancés par la SCI le Clos des Courlis.

Urbanisme :

Le conseil municipal est avisé du dépôt en mairie des demandes suivantes :

- déclaration préalable déposée par M. et Mme Eric RIDZON pour la construction d'une véranda, 12, rue Finckwiller, section C n° 851,
- déclaration préalable déposée par M. et Mme Martin ANDRES pour la pose de 3 velux sur le toit de leur maison sise 113, rue des Jardins, section A n° 1062 et 1064,
- déclaration préalable déposée par Mme Eliette OLARI pour la création d'un chien assis, 104, rue des Jardins, section A et D n° 925, 256 et 329,
- d'une demande de permis de construire déposée par M. Hervé WALTER et Mme Nadia FREYDER pour la construction d'une maison individuelle, allée des Orchidées, au lotissement Kreuzel, section 4 n° 195/138,
- d'une demande de permis d'aménager déposée par TOPAZE PROMOTION pour la création d'un lotissement de 3 lots pour maisons individuelles, 7, rue de Witternheim, section B n° 829/662.

Clôture de la séance à 21h15.